

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 juin 2004
(convocation du 14 juin 2004)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Juin Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BOCCHIO Claude à M. MARTIN Hugues
M. BREILLAT Jacques à M. REBIERE André
M. BROQUA Michel à M. GUICHARD Max
Mme. BRUNET Françoise à Mme. PUJO Colette
M. CASTEL Lucien à M. CASTEX Régis
M. CAZENAVE Charles à M. BANNEL Jean-Didier (jusqu'à 11 H)
Mme. DARCHE Michelle à M. LOTHaire Pierre
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stephan (à partir de 10 H 45)
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. VALADE Jacques
M. DUCASSOU Dominique à M. DUCHENE Miche
Mme. FAYET Véronique à Mme. DESSERTINE Laurence
M. FEUGAS Jean-Claude à M. CHAZEAU Jean
M. FREYGEFOND Ludovic à Mme. COLLET-LEJUIF Sylvie (jusqu'à 10 H 55)
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. JAULT Daniel à Mme. DELAUNAY Michèle
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. JUNCA Bernard

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. BOBET Patrick (à partir de 10 H 45)
M. MONCASSIN Alain à Mme. FAORO Michèle (à partir de 11 H 00)
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. ROUSSET Alain à M. JOUVE Serge
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
M. SIMON Patrick à M. QUANCARD Joël (à partir de 11 H 00)
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elizabeth (jusqu'à 11 H 05)
Mme. WALRYCK Anne à M. MERCHERZ Jean

LA SEANCE EST OUVERTE

Régie Autonome du M.I.N. - Compte Financier de l'exercice 2003 - Section Investissement - Section Exploitation - Balance générale - Bilan - Compte de résultat - Adoption

Monsieur FAVROUL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Compte Financier établi au titre de l'année 2003 dont un exemplaire est joint au présent rapport fait apparaître les résultats ci-après :

I – Section exploitation et investissement

A – Section Exploitation

Le montant des charges constatées au 31 décembre 2003 s'établit à 2.229.392,97 €, celui des produits à 2.331.163,34 €

C'est ainsi qu'un excédent comptable est dégagé sur l'exercice à hauteur de 144.515,37 € avant impôt sur les sociétés, soit 101.770,37 € après règlement de l'impôt.

Depuis 1997, les comptes de la Régie ont donné lieu à un résultat excédentaire ainsi qu'à une progression constante tant du montant des charges que des produits, exception faite de l'exercice 2000 qui avait été marqué par la fermeture des entrepôts frigorifiques avant l'engagement de nouvelles opérations immobilières qui se sont traduites depuis par un nouveau développement économique. L'exercice 2003 confirme cette tendance, les charges et les produits de l'exercice atteignant le montant le plus élevé comparativement aux exercices antérieurs, ce qui reflète un développement constant de l'activité du site.

Si toutefois l'excédent net comptable constaté s'avère légèrement en diminution par rapport à l'exercice précédent, cela est dû à la réalisation en 2003 de dépenses exceptionnelles sans contrepartie comptable particulière telles que les cérémonies du 40^e anniversaire du M. I. N. ou l'engagement de travaux lourds sur des équipements ou du matériel ancien justifiant des réparations importantes. Il convient également de prendre en compte des remplacements exceptionnels d'agents ainsi qu'un surcoût au titre de l'enlèvement des déchets principalement lié à un fait de grève du personnel intervenant extérieur.

En outre, le comparatif est relativisé par la prise en compte en 2002 d'un produit exceptionnel lié à la conclusion positive d'un contentieux de la Régie qui s'était traduit par un apport financier particulier.

En tout état de cause, la Régie s'attache à maintenir par tous moyens une gestion performante et ouverte aux attentes des entreprises et de ses divers partenaires économiques, tout en veillant à limiter au maximum l'incidence liée à l'évolution de leurs charges.

Le tableau ci-dessous fait apparaître le détail des charges et produits de la section exploitation par chapitre. En outre, un récapitulatif de l'évolution des comptes les plus significatifs est également mentionné.

Détail des charges et produits de la section par chapitres :

	2002	2003	Différence	% + ou -
<u>Charges</u>				
Achats	135.404,60	142.374,45	+ 6.969,85	+ 5,15
Services extérieurs	711.306,14	825.085,66	+ 113.779,52	+ 16,00
Impôts, taxes, vers. Assimilés	35.274,98	44.265,70	+ 8.990,72	+ 25,49
Charges personnel	955.615,17	977.067,14	+ 21.451,97	+ 2,24
Autres charges de gestion	40.977,86	79.133,90	+ 38.156,04	+ 93,11
Charges exceptionnelles	3.706,22	8.044,49	+ 4.338,27	+ 117,05
Dotations amortissements	134.774,79	110.676,63	- 24.098,16	- 17,88
Impôts sur bénéfices	78.212,00	42.745,00	- 35.467,00	- 45,35
	2.095.271,76	2.229.392,97	+ 134.121,21	+ 6,40
<u>Produits</u>				
Rabais, ristournes obtenus	985,01	947,32	- 37,69	- 3,83
Produits d'exploitation	2.154.617,75	2.257.811,87	+ 103.194,12	+ 4,79
Subvention d'exploitation PTT	8.674,57	8.795,48	+ 120,91	+ 1,39
Produits gestion courante	-	2.018,97	+ 2.018,97	+ 201,897
Produits exceptionnels	48.121,59	33.560,46	- 14.561,13	- 30,26
Reprise s/amort./provisions	52.448,71	28.029,24	- 24.419,47	- 46,56
	2.264.847,63	2.331.163,34	+ 66.315,71	+ 2,93

B – Section investissement

- Dépenses 194.341,96 €
- Recettes 124.506,96 €

Le solde comptable s'établit par conséquent à - 69.835,00 €.

Le financement correspondant est assuré au moyen de l'excédent comptable constaté au titre de l'exercice antérieur (2002) pour 54.514,11 € et d'une partie de l'excédent d'exploitation 2003 pour le solde.

C – Evolution des comptes

Les postes de charges et de recettes présentant une évolution significative par rapport à l'exercice antérieur sont répertoriés ci-dessous :

1 – Charges d'exploitation

- ♦ Achats : + 5,15 %
 - + 9,14 % EDF
 - + 32,60 % Gaz
 - + 28,67 % Fournitures entretien
 - 8,58 % Fournitures administratives
- ♦ Services extérieurs : + 16 %
 - + 92,35 % poste réparations
 - + 18,66 % entretien véhicules
 - + 16,07 % personnel intérim
 - 4,11 % contrôle entrée
- ♦ Impôts, Taxes et assimilés : + 25,49 %
- ♦ Charges de personnel : + 2, 24 %
- ♦ Autres charges de gestion : + 93,11 %
 - + 25,06 % Enlèvement des déchets
 - Pertes sur créances irrécouvrables (année 2002, néant)
- ♦ Charges exceptionnelles : + 117,50 %
- ♦ Dotations aux amortissements et provisions : - 17,88 %
- ♦ Impôts sur les bénéfices : - 45,35 %

2 - Recettes

- ♦ Rabais, ristournes obtenus : - 3,83 %
Avoirs divers, porte sur des montants réduits.
- ♦ Produits d'exploitation : + 4,79 %
 - 15,10 % Péage accès
 - 3,88 % Redevance hall grossistes
 - + 12,54 % Redevances autres usagers
 - + 6,20 % Charges communes
 - 1,08 % Services concédés
- ♦ Subvention d'exploitation : +1,39 %
 - Subvention d'exploitation versée par la CUB : 0
 - Subvention PTT : + 1,39 %

- ♦ Autres produits de gestion courante : + 201.897 %
- ♦ Produits exceptionnels : - 30,26 %
- ♦ Reprise sur amortissement et provisions : - 46,56 %

II – Bilan

Le bilan de l'exercice qui reprend le résultat des écritures des sections exploitation et investissement susmentionnées, fait apparaître pour l'exercice considéré un résultat positif de 101.770,37 €.

III – Compte de résultat

Conformément aux éléments figurant au bilan de la Régie, le Compte de Résultat s'établit comme suit :

- charges.....	2.229.392,97 €
- produits.....	2.331.163,34 €
- résultat.....	101.770,37 €

IV – Balance générale

La balance générale qui regroupe les mouvements et soldes comptables de l'exercice est incluse au Compte Financier annexé au présent rapport.

Ces comptes ont été adoptés par le Conseil d'Administration de la Régie du M.I.N. réuni le 4 juin 2004.

Conformément à l'article 20 de la convention de gestion, la Régie est tenue de présenter à la Communauté Urbaine les comptes de gestion du M.I.N.

Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Prendre acte des éléments comptables ainsi présentés.
- Adopter les comptes correspondants de la Régie établis pour l'exercice 2003.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 juin 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
19 JUILLET 2004**

M. JEAN-PIERRE FAVROUL

